

BASSIN SEINE-NORMANDIE :

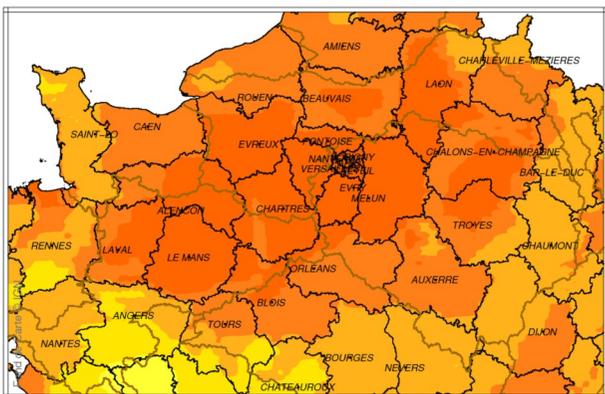
BULLETIN DE SITUATION HYDROLOGIQUE AU 1^{er} AVRIL 2023

Ce bulletin synthétise les bulletins de situation hydrologique régionaux du bassin. Il est accessible sur le site internet de la [DRIEAT](#) ainsi que le bulletin hydrologique régional Ile-de-France et les éventuels bulletins d'étiage et de crue.

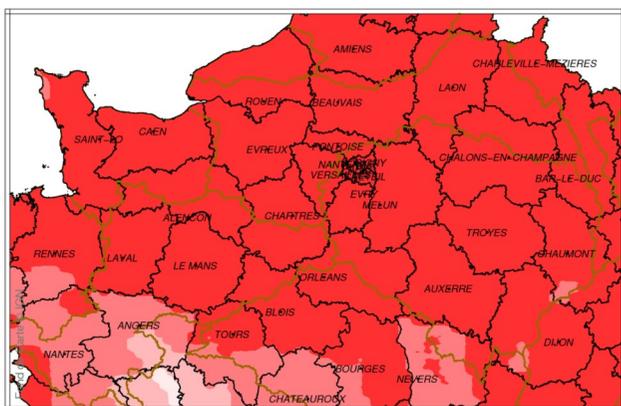
1 – PRECIPITATIONS (Météo-France)

Après un mois de février marqué par des records de déficit pluviométrique sur l'ensemble du bassin, le mois de mars connaît des précipitations conformes ou légèrement supérieures aux normales de saison sur le centre du bassin (sud et ouest de l'Île-de-France, Eure) et excédentaires sur le reste du bassin (+25 à 100%)

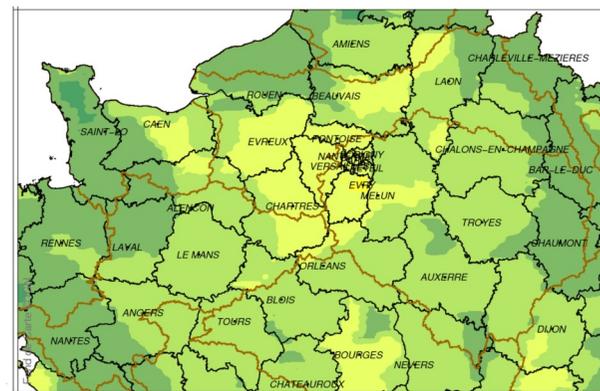
Février 2023
Cumul pluviométrique



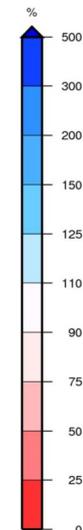
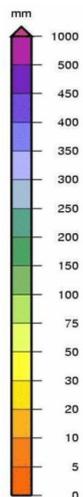
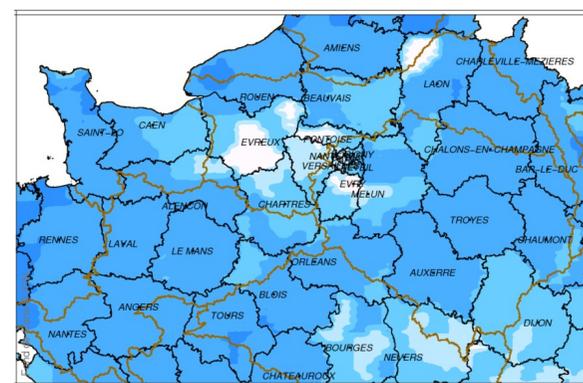
Rapport aux normales 1991-2020



Mars 2023
Cumul pluviométrique

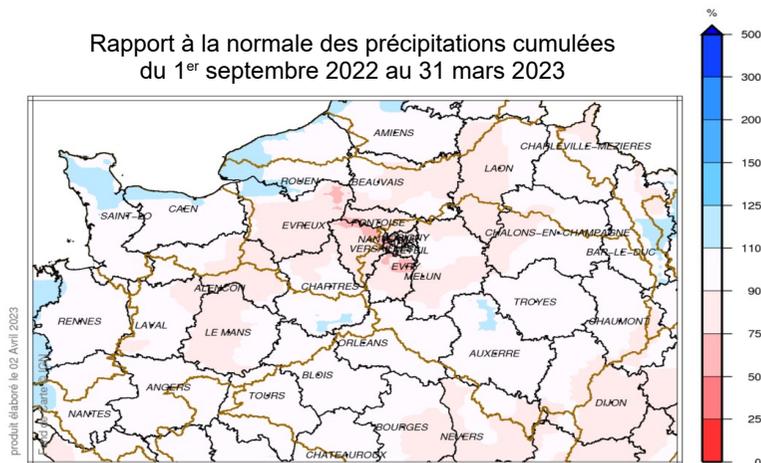


Rapport aux normales 1991-2020



Précipitations cumulées depuis le 1^{er} septembre 2022 (Météo France)

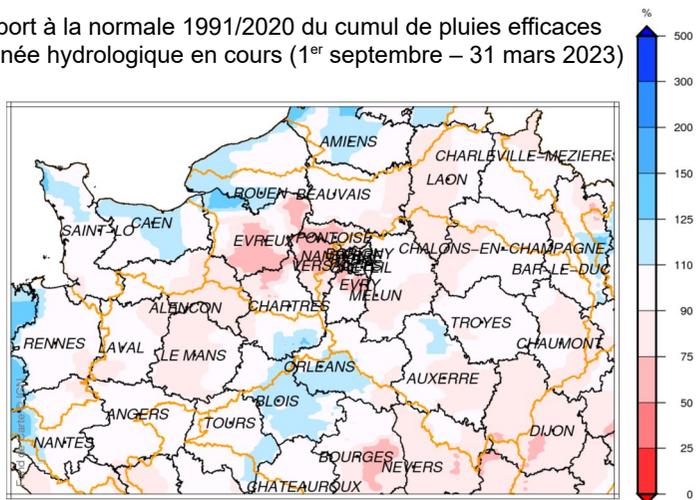
Le cumul des précipitations depuis septembre 2022 reste déficitaire sur une grande partie du bassin, en particulier sur le centre et le nord (Île-de-France, Aisne, Oise et Eure). Il se rapproche des valeurs normales sur le sud et l'est du bassin ainsi que sur l'ouest avec des cumuls légèrement excédentaires sur la bande côtière normande.



Pluies efficaces cumulées depuis le 1^{er} septembre 2022 (Météo France)

Le déficit est généralisé et varie de 10 à 50 %. Il est plus prononcé sur la partie centrale du bassin (Ouest de l'Île-de-France et Eure). Seul l'ouest de la Normandie bénéficie d'un excédent pouvant atteindre 25 %.

Rapport à la normale 1991/2020 du cumul de pluies efficaces de l'année hydrologique en cours (1^{er} septembre – 31 mars 2023)



Humidité des sols (Météo France)

Les précipitations du mois de mars se traduisent par une augmentation de l'indice d'humidité des sols, qui est légèrement excédentaire sur la majeure partie du bassin à l'exception des secteurs moins arrosés, à savoir l'Eure et l'ouest de l'Île-de-France où il est légèrement inférieur aux normales.



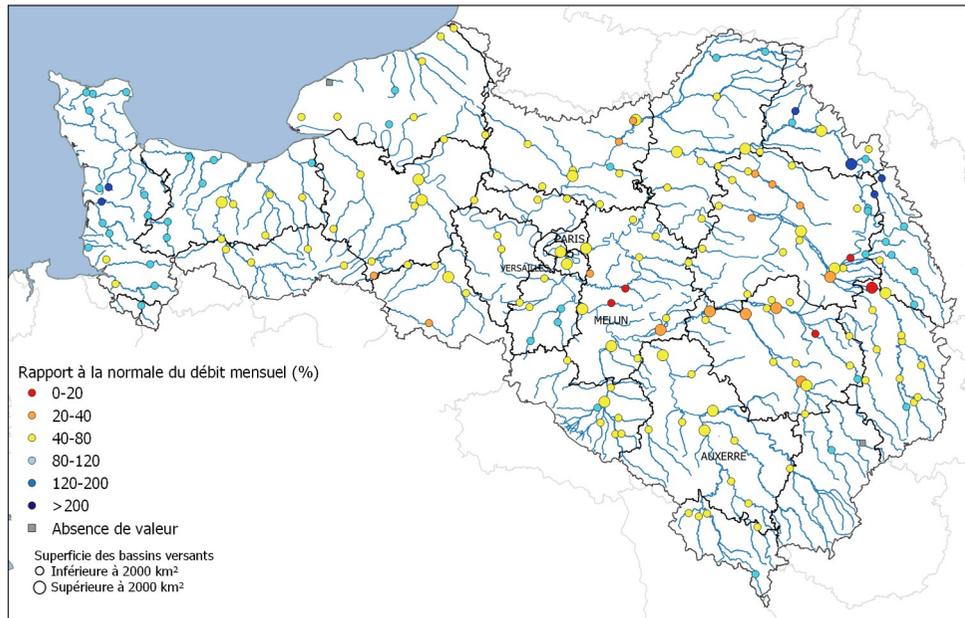
2 – DEBITS DES COURS D'EAU (DREAL)

Le mois de mars débute avec des valeurs de débits très faibles résultant de l'absence de pluies en février. Les débits augmentent ensuite progressivement au cours du mois sous l'effet des pluies.

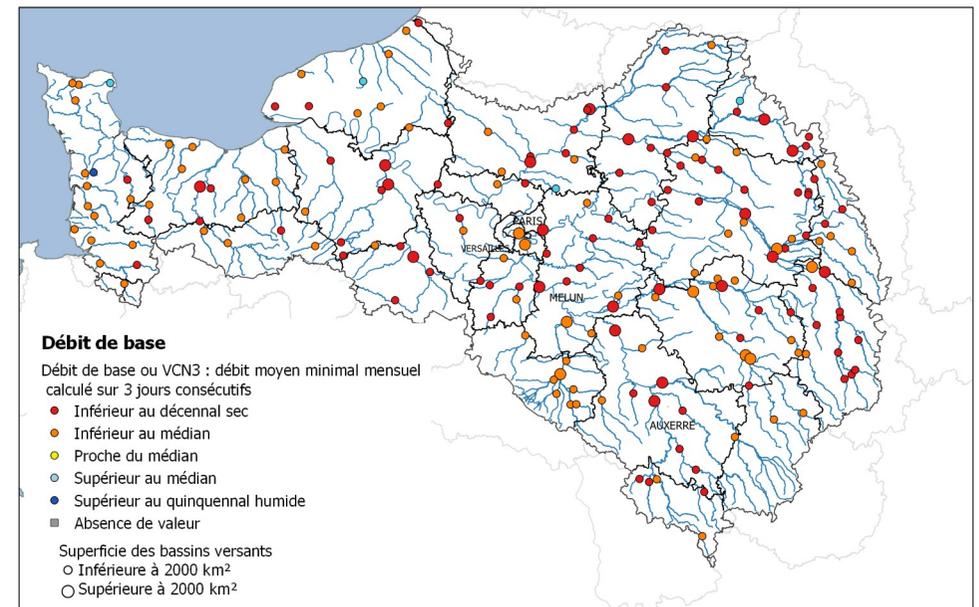
Les débits moyens mensuels restent, dans l'ensemble, inférieurs aux normales de saison à l'exception de la Manche, de l'ouest du Calvados et de l'amont du bassin de l'Aisne où ils sont proches des normales

Les débits de base, correspondant aux débits moyens les plus bas calculés sur 3 jours consécutifs, sont généralement constatés au début du mois de mars et présentent des valeurs exceptionnellement basses. Sur la moitié environ des cours d'eau suivis, le débit minimum atteint est inférieur au décennal sec.

Hydraulicité du mois de mars 2023



Débits de base du mois de mars 2023



Rappel : Hydraulicité : rapport à la normale du débit mensuel. Il caractérise la situation globale du mois en cours par rapport à l'historique connu.

Débit de base : débit minimum du mois, calculé sur 3 jours consécutifs. Il permet de caractériser le niveau de l'étiage en cours par rapport à l'historique connu.

Pour en savoir plus : Hydroportail : <http://www.hydro.eaufrance.fr/>

<http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-de-situation-hydrologique-r183.html>

<http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-hydrologiques-generaux-r2650.html>

<http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/hydrometrie-et-hydrologie-r275.html>

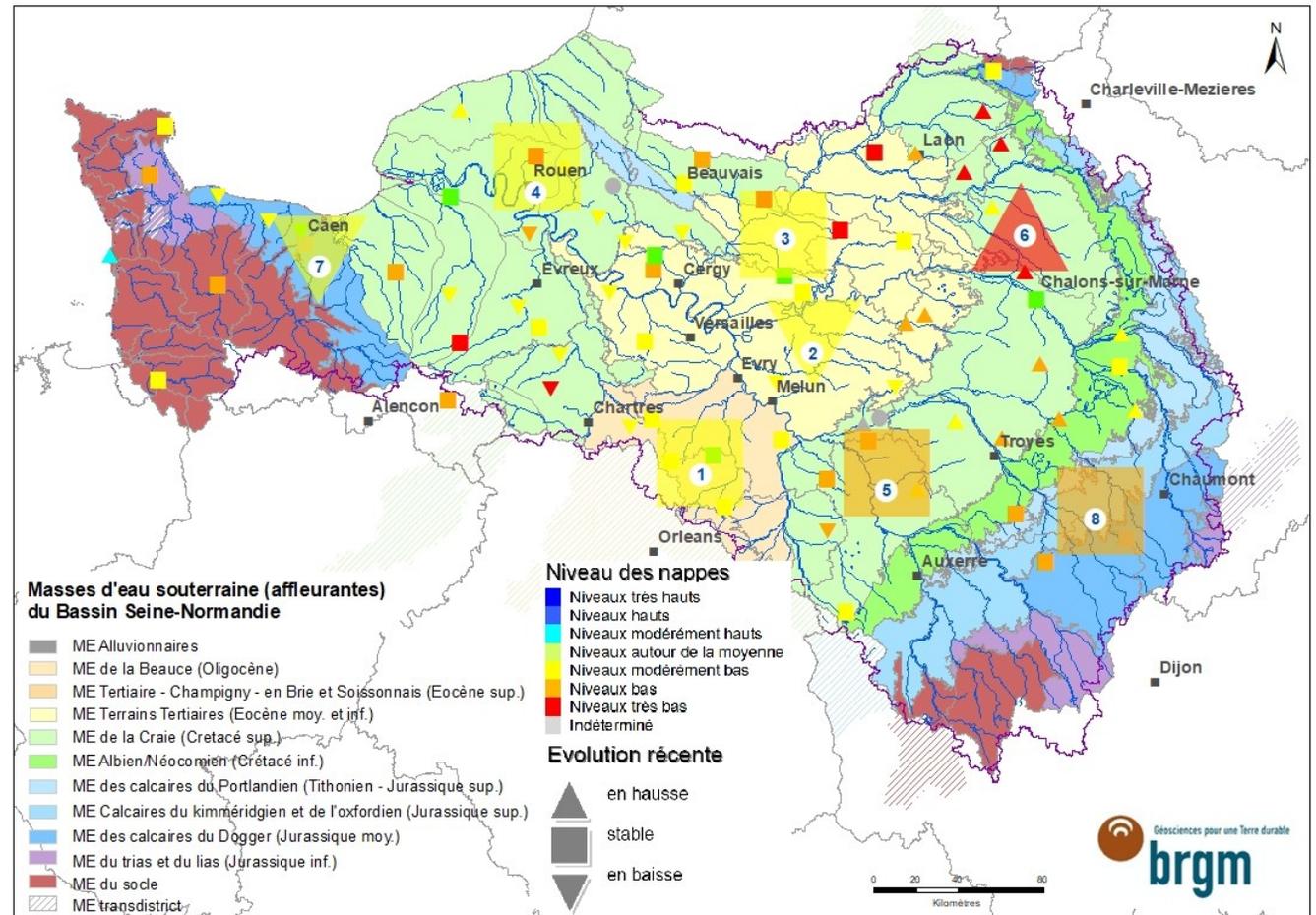
http://www.donnees.centre.developpement-durable.gouv.fr/bulletins/Situation_hydro.htm

<http://www.driei.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/bulletin-hydrologique-en-region-a124.html>

3 - NAPPES SOUTERRAINES (BRGM)

En mars 2023, les nappes du bassin Seine-Normandie sont majoritairement stables. Après une période de recharge courte et peu intense pendant l'hiver 2023, les nappes semblaient démarrer la période de vidange courant février. Les précipitations du mois de mars ont permis aux nappes de rester stables. La recharge est très tardive sur la nappe de la craie champenoise, mise en place en courant janvier et encore en cours en mars 2023. Sur l'ensemble des nappes (excepté les nappes réactives des calcaires du Jurassique), plusieurs piézomètres ne présentent pas de recharge, surtout au centre du bassin.

Les niveaux des nappes sont généralement modérément bas. Ils sont même bas à très bas en amont du bassin (la nappe de la craie champenoise est très basse et les nappes de la craie de Bourgogne et du Gâtinais et des calcaires du Jurassique de la Côte-des-Bar sont basses). Sur le bassin, environ 90 % des piézomètres suivis dans le BSH ont des niveaux en-dessous de la moyenne (pour mémoire, il y en avait 40 % en avril 2022, 60 % entre mai et août, 80 % en septembre et 70 % en octobre et décembre 2022 et 85 % en janvier 2023). Comme en février 2023, les niveaux bas et très bas représentent environ 40 % des niveaux mesurés dans les piézomètres (pour mémoire, il y en avait 8 % en avril 2022, 30 % en août et septembre, 20 % en octobre et 30% en décembre 2022), les situations les plus sensibles sont mesurées au nord-est et au sud-ouest du bassin.



7	Niveaux très hauts	Supérieur à 10 ans humide
6	Niveaux hauts	Entre 5 et 10 ans humide
5	Niveaux modérément hauts	entre 2.5 et 5 ans humide
4	Niveaux autour de la moyenne	Entre 2.5 ans sec et 2.5 ans humide
3	Niveaux modérément bas	Entre 2.5 et 5 ans sec
2	Niveaux bas	Entre 5 et 10 ans sec
1	Niveaux très bas	Supérieur à 10 ans sec
0	Indéterminé	

Indicateurs globaux		Niveau des nappes (BSH ADES)	Evolution récente
1	Nappe des calcaires de Beauce	3	Stable
2	Nappe des formations tertiaires de la Brie au Tardenois	3	Baisse
3	Nappe du Lutétien et de l'Yprésien du Bassin Parisien	3	Stable
4	Nappe de la Craie Normande et Picarde	3	Stable
5	Nappe de la Craie de Bourgogne et du Gâtinais	2	Stable
6	Nappe de la Craie Champenoise	1	Hausse
7	Nappe des calcaires du Jurassique du Bessin	3	Baisse
8	Nappe des calcaires du Jurassique de la Côte-des-Bar	2	Stable

Pour en savoir plus :

Banque ADES <http://www.ades.eaufrance.fr/>

SIGES Seine-Normandie <http://sigessn.brgm.fr>

Bulletin hydrogéologique complet <http://sigessn.brgm.fr/spip.php?article527>

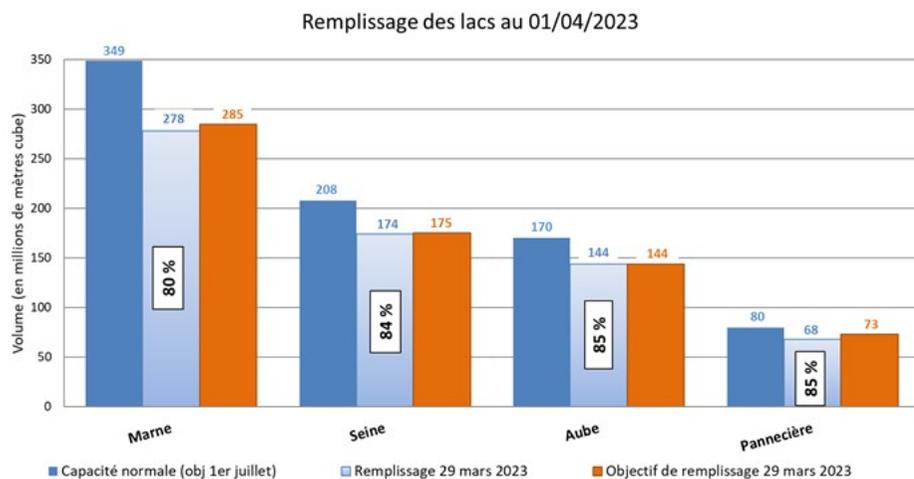
4 - GRANDS LACS DE SEINE (EPTB Seine Grands Lacs)

Au 1^{er} mars, les lacs-réservoirs totalisaient un volume de 480 millions de m³ (60 % de la capacité normale de stockage), inférieur de 105 millions de m³ à l'objectif de gestion (objectif de 73 %).

En mars, les précipitations observées sont supérieures au normales de saison d'en moyenne 50 %. Suite aux épisodes pluvieux du mois de mars, les débits en amont de tous les lacs-réservoirs sont en hausse, mais restent inférieurs aux normales du mois.

Les débits observés en amont des lacs-réservoirs ont permis de rattraper une grande partie du déficit de stockage, avec 184 millions de m³ stocké en mars (volume théorique stocké de 92 millions de m³).

Le 1^{er} avril les lacs-réservoirs totalisent un volume de 664 millions de m³ (82 % de la capacité normale de stockage), inférieur de 13 millions de m³ à l'objectif de gestion.



Pour en savoir plus :

<http://seinegrandslacs.fr/> et <http://seinegrandslacs.fr/quatre-lacs-reservoirs>

5. ASSECS (ONDE - OFB)

Des campagnes ONDE ont eu lieu fin mars dans la majorité des départements du bassin.

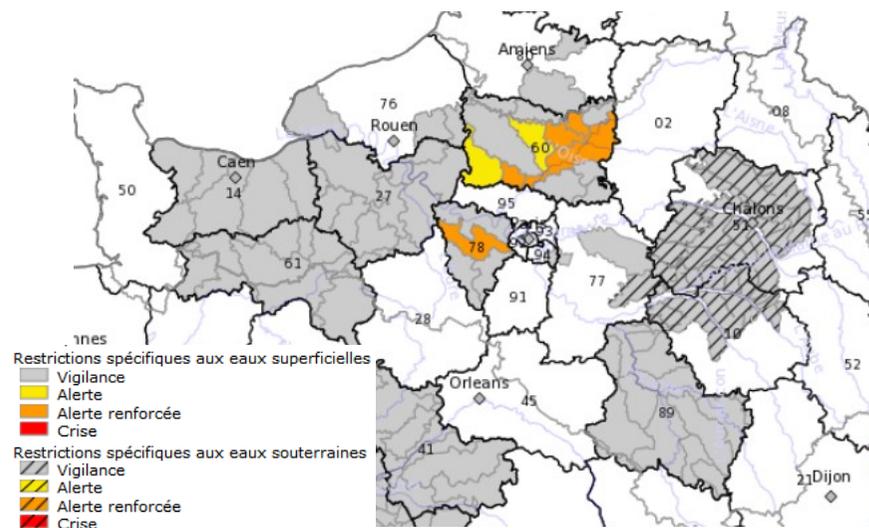
On constate des assecs sur le bassin dans les départements suivants :

- Aisne (3 stations sur 30 suivies)
- Aube (2 sur 30)
- Eure (1 sur 30)
- Eure-et-Loir (2 sur 42 dont 1 en Seine-Normandie)
- Marne (2 sur 30)
- Haute-Marne (1 sur 30)
- Oise (4 sur 36)
- Seine-et-Marne (2 sur 30)
- Val-d'Oise (1 sur 7).

6 - RESTRICTIONS DES USAGES (Propluvia)

11 départements du bassin sont concernés par un arrêté au 10 avril.

Le niveau de gravité ne dépasse pas le niveau de vigilance (1^{er} niveau du dispositif correspondant à des mesures de communication et sensibilisation) sauf dans les Yvelines et l'Oise où le niveau d'alerte renforcée est atteint en raison de dépassement de seuils piézométriques.



Pour en savoir plus :

<http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>